



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2019-2020-2021

ÉVALUATION FONCIÈRE – 1^{er} EXERCICE

Modalité pour demander une révision Et ultimement pour soumettre une plainte

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière pour la Ville de Bedford est déposé à l'Hôtel de ville, 1, rue Principale, depuis le 12 septembre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit.

1^{ère} procédure : La révision

1. Toute demande de révision de l'évaluation foncière d'une propriété immobilière dans la Ville de Bedford doit être remplie sur un formulaire spécifique à cet effet, sous peine de rejet, avant le 1^{er} mai 2019 et déposée auprès du soussigné ;
2. Des frais sont exigibles lors du dépôt de la demande de révision ;
3. La procédure pertinente à une plainte en matière d'évaluation foncière est modifiée et n'est admissible qu'après le traitement de la demande de révision mentionnée aux alinéas 2 et 3 ci-dessus.

2^e procédure : La plainte

1. Toute plainte concernant le rôle triennal d'évaluation foncière doit être déposée au moyen du formulaire requis, sous peine de rejet, avant le trentième (30^e) ou le soixantième (60^{ième}) jour (selon le cas) qui suit la date limite pour conclure une entente avec l'évaluateur de la municipalité, auprès du Tribunal administratif du Québec.

Les formulaires de révision sont à l'Hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à la loi sur la fiscalité municipale (Chapitre F-2.1).

Le soussigné se fera un plaisir d'informer les citoyens requérant de plus amples informations.

Donné à Bedford, ce 14 novembre 2018.

Guy Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier



PUBLIC NOTICE

2019-2020-2021 THREE-YEAR VALUATION ROLL

PROPERTY EVALUATION – 1st FISCAL YEAR

Proceedings relating to a request for review and ultimately to the filing of a complaint

Public notice is hereby given that the evaluation role for the next three years (2019-2020-2021) was deposited on September 12th, 2018 at the Town Hall of Bedford, 1 Principale Street, and that any citizen may examine it at said address.

1st procedure: The review

1. Any request for review of the evaluation of a property in the Town of Bedford must be filled before May 1st, 2019, on the specific form for this purpose, otherwise it could be rejected, and submitted to the undersigned.
2. Fees are applicable when a request for review is filled.
3. The procedure relating to a complaint on a property evaluation is modified and is admissible only after the request for review mentioned above in paragraphs 2 and 3 of the present notice has been processed.

2nd procedure: The complaint

1. Any complaint regarding the three-year role for property evaluation must be filled before the Administrative Tribunal of Quebec on the prescribed form, otherwise it could be rejected, by the 30th or 60th day (depending on the case) that follows the deadline to reach an agreement with the valuator of the municipality.

The forms for a request for review is available at the Town Hall offices.

This notice is given in conformity with the law on municipal taxation (Chapter F-2.1).

The undersigned will be pleased to answer any questions regarding the above-mentioned subject.

Given in Bedford, November 14th, 2018.

Guy Coulombe
General Manager and Secretary Treasurer